



CREDIT ADAPTATION

A la recherche d'une solution financière pour former et adapter vos travailleurs aux changements dans votre entreprise ? Pensez au Crédit-Adaptation.

Généralités

Le Crédit-Adaptation sert à soutenir financièrement les formations spécifiques que vous organisez pour vos travailleurs dans le but de les maintenir à niveau ou de développer leurs compétences.

Conditions d'accès

1. Toute entreprise ayant au moins un siège d'activités en Wallonie de langue française à l'exception des ASBL.
2. Les formations spécifiques doivent concerner au minimum 3 travailleurs dans l'entreprise ou intérimaires occupés dans l'entreprise au moment de la formation et être liées à l'une des situations suivantes :
 - remise à niveau, polyvalence ou adaptation à un nouveau poste de travail,
 - utilisation d'un nouvel outil, de nouvelles méthodes de travail,
 - mise en place d'un système de management de qualité (ISO 9001),
 - mise en place d'un système de management de l'environnement (ISO 14001, EMAS),
 - mise en place d'un système de management de la sécurité (VCA, BeSaCC, OHSAS 18001), mise en place d'un système de réduction ou d'aménagement du temps de travail,
 - adaptation à toute mutation industrielle, organisationnelle ou technologique.

Vos avantages

Vous obtenez une intervention forfaitaire horaire par travailleur de :

- 9 euros pour les PME, c'est-à-dire pour les entreprises de moins de 250 travailleurs et dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 50 millions d'euros ou le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros,
- 6 euros pour les autres entreprises.

Ces forfaits horaires seront respectivement portés à 10 ou à 7 euros pour toute entreprise dont le siège d'activité concerné est situé dans une [région d'activité pouvant bénéficier d'aides régionales \(PDF\)](#).

- La subvention est plafonnée à 80 000 euros par entreprise et par période de deux ans et ce, dans les limites budgétaires fixées annuellement.



- Vous bénéficiez de conseils de nos spécialistes qui vous aideront à constituer votre dossier et à élaborer votre plan de formation.

Vos engagements

1. Vous fournissez tous les documents attestant de la formation.
2. Vous vous soumettez aux contrôles que le Forem juge nécessaires pour constater la réalité des formations.
3. Vous vous engagez également à **maintenir au minimum 80% de l'effectif global d'emploi de votre entreprise.**

En pratique

Complétez le [Formulaire de demande initiale Crédit-Adaptation \(DOCX – 31.5 ko\)](#)

LIENS UTILES

- [Le Forem – Entreprises – Aides financières – Cédit adaptation](#)

Contacts

ORGANISME COMPETENT

FOREM – CHARLEROI

Service Crédit-Adaptation
Boulevard Tirou, 104 • 6000 CHARLEROI
Tél. : 071/23.95.76

Email : creditadaptation.siegecentral@forem.be
Site Internet: www.leforem.be

Le FOREM – Contact Citoyens

0800/ 93.947
<http://www.leforem.be/>

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00

Le FOREM – Contact Entreprises

0800/93.946
<https://www.leforem.be/entreprises.html>

Horaire de contact :

Du lundi au vendredi de 8h à 17h

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS